



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Agence Urbaine d'Al Hoceima

N° 299/17 /DAAF/SPFD

30 AOUT 2017

DECISION

RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE RECRUTEMENT
« d'un Ingénieur d'Etat en géoinformation, un technicien
spécialisé en secrétariat de direction et deux chauffeurs»

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;

Vu le Dahir portant loi n° 1.93.51 du Rabiâ I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;

Vu le décret n° 2.93.67 du 4 Rabiâ II pris pour l'application du dahir portant loi n° 1.93.51 du Rabiâ I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;

Vu le décret n° 2.03.221 du 14 Rabiâ I 1425 (04 Mai 2004) relatif à la création de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima;

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics;

Vu la loi cadre de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima au titre de l'exercice 2017;

Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article 1: L'Agence Urbaine d'Al Hoceima organisera un concours pour le recrutement des profils ci-après (fiches de postes en annexes):

Profil	Nombre de postes à pourvoir	Dernier délais de dépôt des dossiers	Date du concours Ecrit	Date de l'entretien Oral
Ingénieur d'Etat en Géoinformation (annexe 1)	01	19 Septembre 2017 A 16h30	10 Octobre 2017 à 10h00	26 Octobre 2017 à 10h00
Technicien Spécialisé en Secrétariat de Direction (annexe 2)	01			
Chauffeurs (annexe 3)	02			

1/2

Article 2: Le concours est ouvert aux candidats:

- De nationalité marocaine;
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours;
- Remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste en annexe.

Article 3: Déroulement des concours:

épreuve	durée	coefficient	note éliminatoire
Ecrite: sujet se rapportant aux missions du poste à occuper.	3h	60%	<10/20
Orale: la commission chargée du recrutement évaluera les compétences techniques et managériales des candidats.	15 à 30 min	40%	<10/20

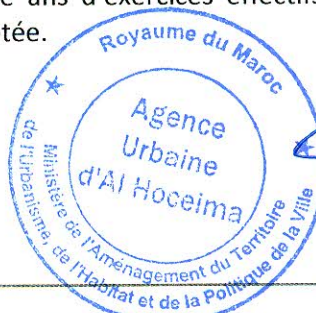
- L'Agence Urbaine d'Al Hoceima procédera à une présélection sur dossier des postulants, seuls les candidats retenus, lors de cette première étape, seront convoqués nominativement pour passer le concours d'accès ;
- Les candidats admis au cours de cette deuxième étape de sélection (l'épreuve écrite) seront convoqués pour subir un entretien oral ;
- Tout dossier incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus indiquées ou parvenu hors délais sera rejeté ;
- Le lieu de déroulement des épreuves écrites sera communiqué aux candidats individuellement dans la convocation, et sur le site web de l'Agence Urbaine www.auah.ma;
- Les résultats des différentes étapes du concours seront affichés sur les sites web : www.emploi-public.ma et www.auah.ma, ainsi qu'au niveau de son siège.

Article 4: Le dossier de candidature se compose des documents suivants:

- Une demande manuscrite;
- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum Vitae;
- Des copies certifiées conformes des diplômes obtenus;
- Une attestation d'équivalence pour les diplômes délivrés par des institutions étrangères ;
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité;
- Autorisation de participation au concours pour les candidats fonctionnaires ;
- Attestation(s) de travail ou tout document(s) justifiant(s) l'expérience demandée conformément à la réglementation en vigueur, pour le secteur privé, l'attestation de travail doit être appuyée par les déclarations de cotisations à la CNSS pour la période considérée ;
- Une copie certifiée conforme du permis de conduire pour les chauffeurs.

Article 5: Les dossiers de candidatures doivent être adressés au Directeur de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima par voie postale ou déposés au bureau d'ordre de cette Agence, sis au Bd. Mohammed V, n° 80 - Al Hoceima, sous pli fermé au plus tard le **19 septembre 2017 à 16h30**. Le pli doit mentionner « le profil objet de la postulation »

N.B: Les candidats réussis audit concours s'engagent à exercer leurs fonctions au sein de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima pendant quatre ans d'exercices effectifs, et toute demande de démission durant cette période ne sera pas acceptée.



Le Directeur de l'Agence Urbaine
d'Al Hoceima

Signé : Abdelkader EL MOURABIT

